

## COMPTE-RENDU ACTU – RENCONTRE DE PROXIMITE MERY-SUR-OISE

---

### Mot d'accueil

**Mme Agnese BERTELLO**, membre de la Commission particulière du débat public sur l'eau potable en Île-de-France, a accueilli les participants à la réunion de proximité de Méry-sur-Oise. Elle a rappelé son rôle en tant qu'animatrice et gardienne du temps pour la soirée. En introduction, elle a donné la parole au maire, M. Eon, pour un mot d'accueil.

**M. Pierre Édouard Eon**, maire de Méry-sur-Oise et vice-président du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), a accueilli les participants. Il a souligné l'importance du débat public sur l'eau potable en Île-de-France, qui est lié à un projet majeur du SEDIF. Le projet consiste à déployer une nouvelle technologie membranaire à haute performance dans les usines de Neuilly-sur-Marne, Méry-sur-Oise et Choisy-le-Roi, représentant un investissement de 870 millions d'euros. M. Eon a rappelé que le projet vise à fournir une eau plus pure, sans calcaire et sans chlore aux 4 millions d'utilisateurs du SEDIF. Il a également relevé l'importance de la qualité sanitaire de l'eau potable, la conformité aux réglementations en vigueur et la confiance des usagers. M. Eon a évoqué le principe de précaution, principe qui conduit le SEDIF à déployer le meilleur de la technologie disponible pour éliminer de l'eau tous les éléments potentiellement nuisibles à la santé. Il a désigné la préservation de la confiance des usagers dans l'eau potable comme l'objectif essentiel du projet. Enfin, il a introduit des aspects liés à la technologie membranaire et aux bénéfices qu'elle apporterait, en soulignant qu'ils seront approfondis à la suite par les ingénieurs du SEDIF.

### Introduction

**Mme Agnese BERTELLO** a ensuite présenté le déroulement de la réunion. La soirée a été divisée en deux parties principales : un premier temps de partage des informations sur le débat et sur le projet, puis un second temps de travail en sous-groupes.

**Mme Nathalie Durand**, membre de la Commission particulière du débat public, a présenté la Commission nationale du débat public (CNDP), une autorité administrative indépendante vis-à-vis du porteur de projet et vis-à-vis des pouvoirs politiques. Mme Durand précise que la CNDP a choisi d'organiser un Débat Public en raison des enjeux environnementaux et socio-économiques liés au projet porté par le SEDIF. Elle ajoute que tout au long du débat, qui se poursuivra jusqu'au 20 juillet, plusieurs événements publics seront organisés. À l'issue de ce débat, la Cndp établira un compte-rendu et un bilan, et le porteur de projet (SEDIF) aura trois mois pour tirer les enseignements de ce débat et indiquer les suites qu'il y donnera.

Mme Durand termine son intervention en présentant les objectifs du débat : questionner l'opportunité et la proportionnalité du projet, identifier des alternatives, produire des recommandations.

débat public organisé par

## Présentation du SEDIF

**M. YANNIK PETILLON** explique que le projet concerne trois usines et que la teneur des travaux est différente pour chacune. Dans l'usine de Méry, il y a déjà une installation de nanofiltration. Les travaux seront donc moindres : il s'agit de remplacer les membranes existantes par de nouvelles plus performantes. En revanche, les usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne ont des filières classiques de filtration. Le projet prévoit donc d'y ajouter l'étape membranaire, ce qui implique de construire de nouveaux bâtiments.

M. Petillon précise que l'eau SEDIF est inférieure au seuil sanitaire et aux valeurs définies par l'ANSES, mais qu'elle dépasse, comme beaucoup d'eaux en France, les limites de qualité fixées par la réglementation et par un nouvel arrêté de fin 2022. Il prend l'exemple du métabolite de chlorothalonil (sous-produits des pesticides). Il décrit les paramètres contenus dans le nouvel arrêté. M. Petillon souligne également que les perfluorés concernent en particulier l'Oise, puisque on sait qu'il y a, en amont de l'usine SEDIF, des sociétés qui polluent. Il précise aussi qu'on appelle les PFAS des « polluants éternels » parce qu'ils vont rester des décennies dans la ressource. Il évoque la persistance des pesticides interdits et l'effet cocktail. Pour faire face à cette situation, le SEDIF a choisi donc d'adopter un principe de prévention sur les molécules dont on sait déjà qu'elles ont un impact négatif sur la santé, comme les perfluorés, et un principe de précaution sur les effets méconnus comme les effets cocktails.

Pour ce qui concerne la prévention, M. Petillon précise que 97% des ressources SEDIF sont superficielles, donc il est très difficile de mener des actions de prévention efficaces. Il cite le programme Ecophyto, qui, selon lui, n'a pas eu de résultats performants. Enfin, il ajoute que le SEDIF participe au projet Terre et Eau 2025.

**M. Adrien RICHET, SEDIF**, explique qu'à Méry-sur-Oise il y a deux usines en parallèle, indépendantes. La première est une usine classique avec de la décantation, de la filtration sur sable, des charbons actifs, de l'ozone, des UV et de la chloration. La deuxième prévoit des prétraitements et des membranes de nanofiltration. Ce dernier traitement permet d'enlever du calcaire. Aujourd'hui, il est nécessaire de remplacer les membranes, donc il n'y aura pas de nuisance particulière pour les riverains. Richet déclare que le processus qui a mené à ce projet a été long, qu'il y a eu une étude de faisabilité pendant de nombreuses années, pour essayer de voir l'impact financier de ces technologies. Le débat public est une étape, mais le processus d'autorisation sera long, car les services de l'État devront valider la filière. Ainsi, le projet sera opérationnel à partir de 2032.

Pour ce qui concerne la facture de l'eau, Adrien Richet indique que le prix de l'eau augmentera de 30 centimes et que cela représente, pour un foyer, 3 à 4 euros par mois en plus. En revanche, les économies possibles sont évaluées entre 6 et 10 euros. Cette fourchette tient compte de la diversité des foyers qui n'ont pas les mêmes installations, qui n'utilisent pas les mêmes produits, etc.

**M. François GUGUEN, Commission particulière du débat public**, présente synthétiquement les résultats des deux groupes de travail (environnement et socio-économique) organisés pour identifier le contexte, les enjeux, les questions et les points de vigilance qui sont posés par le projet. M. Guguen

indique certains faits saillants, et invite à télécharger le compte-rendu exhaustif disponible sur le site internet du débat.

## Temps de questions-réponses

**Mme Bertello** lance la session questions-réponses en introduisant les règles du jeu : bienveillance, écoute et respect réciproques sont essentiels pour échanger de manière apaisée. La concision et le respect des temps de parole sont également nécessaires pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir s'exprimer.

### Questions

**Mme Anne Flipo** demande pourquoi les adversaires du projet ne sont pas présents.

**M. Léo LANDAU, Coordination Eau Île-de-France** demande si le document de In Extenso est disponible sur le site internet. Il demande aussi quelles sont les sociétés qui ont fourni les membranes au SEDIF pour l'usine de Méry. Sa troisième question porte sur le principe pollueur – payeur : puisque M. Richet a dit que les sociétés qui polluent en amont de l'usine de Méry sont connues, M. Landau demande s'il est possible d'exiger de ces pollueurs qu'ils prennent des dispositions.

**M. Vivien REBIERE, Coordination Eau Île-de-France** demande des précisions sur le choix technologique, étant donné que la littérature scientifique démontre d'une part qu'il y a un grand nombre de procédés classiques qui permettent de traiter les PFAS et les micropolluants, et d'autre part que l'OIBP n'arrive pas à résoudre le problème du concentrât. En effet, il affirme que cette technologie permet de séparer les micropolluants de l'eau, mais qu'elle ne permet pas de les détruire ou de détruire les chaînes carbone-fluor qui sont à la base des PFAS.

**M. Jean-Claude OLIVA, Coordination Eau Île-de-France** pose une question qui concerne la reminéralisation de l'eau. Il demande d'expliquer le mot panachage et comment se ferait le mélange entre l'eau nanofiltrée et l'eau osmosée.

### Réponses du SEDIF

**Mme Corinne Lepage** répond à la question sur le principe pollueur-payeur en précisant que le SEDIF lui a demandé de réfléchir à la question et de les accompagner dans l'évaluation des actions possibles. Pour ce qui concerne les fournisseurs de membranes, **Adrien Richet** (SEDIF) répond qu'il s'agit de Dow. Il ajoute qu'il n'y a pas de fournisseurs français.

**Yannick PETILLON** (SEDIF) a abordé la question du choix technologique, en précisant que le traitement prévoit des charbons actifs, mais que ces lits de charbon ne sont efficaces que sur certaines molécules.

débat public organisé par

Il ajoute que les techniques de destruction des liaisons carbone-fluor sont énormément énergivores et qu'elles ne peuvent pas être appliquées dans des usines.

Adrien Richet répond à la question concernant la minéralisation de l'eau. L'eau osmosée n'a pas assez de minéraux pour être consommée. Deux stratégies sont donc possibles : 1. Rajouter de la chaux, 2. Faire un mélange avec de l'eau qui n'est pas traitée. Le SEDIF a lancé un appel d'offre en laissant libre le candidat de proposer une solution et de préciser le type de mélange.

### Questions

**Mme Dina DEFFAIRI-SAISSAC, Conseillère municipale** lit une liste de plusieurs questions. On lui propose de les envoyer par email à la CPDP qui les transmettra au SEDIF, elles seront ensuite publiées sur le site internet du débat.

**M. Rémi DU PELOUX, Adjoint au maire de Méry-sur-Oise** interroge le SEDIF sur une possible surconsommation d'eau liée à la douceur de l'eau. Il demande aussi si le projet sera accompagné d'autres interventions, par exemple : installations en matière d'énergies renouvelables, installations pour les eaux qui ont besoin d'être moins pures comme pour le lavage ou les WC.

**Mme Marie-Noëlle FRATANI, Conseillère municipale de Saint-Ouen-l'Aumône** revient sur le thème du concentrât et pose plusieurs questions qui concernent la consommation énergétique, l'extraction du concentrât de la membrane, la quantité de concentrât produite par m<sup>3</sup> de perméat. Elle demande aussi pourquoi il n'est pas possible de le collecter comme tout produit polluant pour le traiter après.

### Réponses du SEDIF

**Mme Sandrine MEINIER, SEDIF**, intervient en soulignant que l'on parle beaucoup de prévention de la ressource, mais qu'on oublie les usagers.

**M. Yannick PETILLON, SEDIF**, prend la parole pour répondre à certaines questions posées par Mme DEFFAIRI-SAISSAC. Il précise d'abord que le Dossier du Maître d'Ouvrage répond aux questions qu'elle a posées. Pour ce qui concerne la consommation électrique, Petillon cite les études In Extenso et Deloitte qui démontrent que ce surcoût de consommation électrique au niveau des usines est compensé – même plus que compensé – au niveau des usagers. Il ajoute aussi que le chiffre cumulé peut sembler important, car il est à l'échelle de toutes les usines du SEDIF, mais, ramené à la population des services, cela représente environ 20 kWh par habitant, ce qui correspond à 1 % de la consommation annuelle d'un habitant.

Pour ce qui concerne la surconsommation d'eau, **M. Adrien RICHET, SEDIF**, précise qu'un accompagnement pédagogique est prévu parce qu'il faut faire changer les comportements des usagers.

En ce qui concerne le chlore, M. Richet soutient qu'il n'y a aucune obligation de chlorer en temps normal. Si des taux et des demandes spécifiques et expresses de l'ARS de chlorer l'eau arrivaient, en raison de risque attentat ou de risque terroriste, toutes les installations de chloration seraient toujours en état de marche et pourraient réagir selon les demandes de l'ARS.

**M. Luc STREHAIANO, SEDIF** rebondit sur ce sujet et explique que le plan Vigipirate exige que les distributeurs d'eau soient en mesure de chlorer leur eau si besoin, au moment d'une menace.

**M. Adrien RICHEL, SEDIF** prend la parole pour intervenir sur le concentrât. Il décrit le processus de filtration membranaire et souligne que l'eau qui passe dans la membrane est déjà bien filtrée. Le concentrât qui reste à la fin du processus est une part de l'eau, c'est un déchet liquide. Il ajoute que dans 1 m<sup>3</sup>, il y aura 85 % de perméat et 15 % de concentrât. Pour éviter de rejeter dans l'eau le concentrât, M. Richet affirme qu'il faudrait concentrer jusqu'à ce que l'on ait éliminé toute l'eau, ce qui serait très coûteux en termes d'énergie.

**Mme Lepage** estime qu'il ne faut pas attendre d'avoir la technologie parfaite et qu'il faut travailler avec la technologie dont on dispose lorsqu'il s'agit d'agir.

#### Questions

**Mme NOËL Sylvie, habitante à Mériel**, rappelle qu'une directive européenne impose la remise en eau naturelle non polluée d'environ 30 %.

**Mme Édith FÉLIX, Coordination Eau Île-de-France** se dit étonnée du fait que le SEDIF et Mme LEPAGE opposent finalement l'utilisateur et l'environnement. Elle exprime aussi ses doutes par rapport aux bénéfices économiques des usagers, parce qu'on ne considère pas, par exemple, l'obsolescence programmée des appareils. Enfin, elle demande si l'investissement prévu pour les membranes ne va pas limiter la capacité d'investissement pour le renouvellement du réseau.

#### Réponses du SEDIF

**Mme Lepage** dit qu'il y a effectivement une directive de 2000 sur la bonne qualité des eaux, mais elle souligne que de nouveaux textes sur les eaux usées sont parus depuis. Elle met en évidence que la compétence du SEDIF dans ce cas est limitée, car sa mission est de produire de l'eau potable.

**M. Adrien RICHEL, SEDIF**, observe que l'étude In Extenso a essayé d'être objective : la vie des équipements, dans l'étude, est estimée à un an. En général, l'étude indique des moyennes, car les situations peuvent être très différentes.

**Agnese Bertello, CPDP**, reprend la parole pour lancer le travail en sous-groupes. Ce travail va durer 40 minutes.

## Restitution des travaux de groupe

### Groupe 1 : intervention de Mme Catherine ALLIOUX, IASEF

Le premier groupe a surtout discuté de la qualité finale de l'eau. Les participants se sont donc demandés si la qualité de l'eau issue de l'OIBP serait supérieure à la qualité de celle issue de la nanofiltration. Sur ce point, les participants considèrent ne pas avoir suffisamment d'informations. Mme Allieux affirme qu'au sein du groupe le concentrât a également été un sujet très débattu. Ils se sont demandés de quoi il pouvait être composé et s'il ne contenait pas d'autres polluants résultant des opérations de nettoyage des membranes. Les solutions alternatives ont été un thème supplémentaire de discussion.

### Groupe 2 : intervention de M. Bernard LOUP, Val d'Oise Environnement

M. Loup déclare que le groupe a bien reconnu que du point de vue de la qualité de l'eau potable, le projet apporterait sans doute une amélioration. Néanmoins, ils ont souligné la nécessité d'un engagement pour intervenir sur la protection de la ressource et la qualité de l'eau de l'Oise. Si l'on continue à dégrader la qualité de la ressource en eau, aussi bien de l'eau des fleuves que de l'eau souterraine, il faudra constamment trouver de nouveaux procédés techniques. Le groupe met en évidence la question de la politique agricole en France et le soutien à l'agriculture biologique.

### Groupe 3 : intervention de (nom non identifié)

Le porte-parole de ce groupe observe que les participants ont abordé plusieurs sujets. D'abord la question de la consommation énergétique et l'accompagnement des énergies renouvelables (panneaux solaires, pompes à chaleur). Ensuite, le groupe a échangé à propos du concentrât en se demandant si le fait de le rejeter dans la ressource n'engendrait pas un problème de concentration de polluants. Pour ce qui concerne les bénéfiques, l'avis du groupe est que l'usage d'une eau très pure pour des besoins ménagers basiques comme les WC ou le nettoyage ressemblerait à une espèce de gaspillage ; le groupe a donc discuté de l'opportunité d'avoir un réseau d'eau non potable. Enfin, une dernière question est remontée : pourquoi la dureté de l'eau qui va être obtenue est à 10 TH, alors que le standard est entre 12 et 18 ?

### Groupe 4 : intervention de (nom non identifié)

La restitution de ce groupe touche d'abord le thème de l'implication de l'utilisateur. Les participants ont évoqué les conventions citoyennes et la nécessité de faire confiance aux citoyens. Ils ont aussi souligné le rôle des associations (non seulement consultatif, mais aussi délibératif) et se sont interrogés sur la suite de la réunion.

Pour ce qui concerne le projet, le groupe souhaite la redéfinition du principe pollueur-payeur afin de faire porter les coûts du traitement de l'eau sur ces pollueurs plutôt que sur l'utilisateur. En restant sur ce thème, le groupe a aussi discuté de l'introduction d'une tarification sociale auprès des usagers ; par exemple par la gratuité des premiers mètres cubes d'eau que le groupe considère être un bien commun. Le groupe a mis en évidence aussi les risques de dérapage du prix de l'investissement, risques qui

débat public organisé par

pourraient au final être à la charge des usagers. Le porte-parole a aussi partagé une question qui a émergé au cours de la discussion : pourquoi ne pas faire du SEDIF les prémices d'une nouvelle régie publique de l'eau en Île-de-France ?

Pour conclure, le porte-parole expose le dernier sujet traité : la nécessité de repenser l'économie de l'eau potable selon les besoins et les différents usages. Le porte-parole cite l'exemple des collectivités qui n'ont peut-être pas besoin d'une eau aussi pure que l'utilisateur et explique que cette nouvelle organisation pourrait se traduire en un système de double canalisation.

#### **Groupe 5 : Intervention de M. Jean-Lou DESBARBIEUX**

M. Desbarbieux déclare que le groupe a traité le thème de l'usage de l'eau et que cela a amené des questions comme celle consistant à se demander si l'on a besoin d'une solution centralisée comme celle de l'usine ou si l'on pourrait envisager plutôt une solution décentralisée. Sur la pollution de l'eau et la possibilité que le SEDIF intervienne à la source, les participants ont constaté une interrogation sur les compétences d'un syndicat intercommunal pour cela. Sur l'évaluation du projet en lui-même, il y avait la question de la mise en balance d'éléments très quantitatifs comme le coût énergétique, le coût de réalisation de l'usine et de coûts beaucoup plus subjectifs comme l'économie réalisée par les ménages. En ce qui concerne le débat, le groupe met en évidence que le temps de travail était trop court. Le porte-parole fait référence à un autre débat public et à la possibilité pour ceux qui s'opposent au projet de présenter des idées de projets alternatifs à travers des cahiers d'acteurs.

#### **Groupe 6 : Intervention de M. Patrick FAISSE**

Sur la base de leur expérience individuelle, les participants de ce groupe ont reconnu que la différence entre une eau calcaire et chlorée, et une eau qui le serait moins est sensible. Ils considèrent que cela entraîne également des économies et qu'il s'agit d'un élément important pour l'utilisateur.

Le groupe a abordé le thème d'une éducation transgénérationnelle - des adultes, des adolescents, des enfants – sur l'eau, qu'ils rappellent être un bien commun. M. Faisse déclare avoir personnellement participé il y a 25 ans à l'inauguration de l'usine de Méry, il reconnaît que l'usine et la technologie de nanofiltration ont bien fonctionné et qu'elles se sont révélées efficaces.

Enfin, le groupe a exploré la question du coût par rapport aux familles plus modestes, qui n'ont peut-être pas de machine à laver ou d'appareils électroménagers, et qui ne bénéficieraient donc pas des avantages.

### **Conclusion de la réunion**

Mme Nathalie Durand a remercié tous les participants pour leur présence et leurs contributions lors du débat. Elle a précisé que le débat se poursuivra jusqu'au 20 juillet. Les participants sont invités à continuer à poser des questions, à échanger des idées et à donner leur avis sur le site internet du débat, qui sera bientôt disponible.